

+SIMPLE.FR
Société par actions simplifiée au capital de 68.372.612 €
Siège social : 2 rue Grignan, 13001 Marseille
810 992 792 R.C.S. Marseille
(la « **Société** »)

DÉCISIONS ÉCRITES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize mars,

La société **Secure Bidco SAS**, société par actions simplifiée, ayant son siège social situé 2 rue Grignan, 13001 Marseille, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 910 336 940, représentée par son président, Monsieur Éric Mignot,

agissant en qualité d'associé unique de la Société et détenant à ce titre l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts actuels de la Société (les « **Statuts** ») ;
- la lettre de démission des fonctions de directeur général de la Société par Monsieur Anthony Jouannau ;
- la lettre d'acceptation des fonctions de directeur général de la Société par Monsieur Vivien Berbigier ;
- la lettre d'acceptation des fonctions de directeur général délégué de la Société par Monsieur Anthony Jouannau ; et
- le procès-verbal des décisions du comité stratégique de l'Associé Unique (le « **Comité Stratégique** ») en date de ce jour ;

a pris les décisions indiquées ci-dessous, par acte sous seing privé, en application de l'article 20 des statuts de la Société, se rapportant à l'ordre du jour suivant :

1. Prise d'acte de la démission de Monsieur Anthony Jouannau en qualité de directeur général de la Société ;
2. Nomination de Monsieur Vivien Berbigier en qualité de directeur général de la Société ;
3. Nomination de Monsieur Anthony Jouannau en qualité de directeur général délégué de la Société ;
et
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Associé Unique reconnaît avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par des dispositions légales, réglementaires ou statutaires et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour.

Dans ce cadre, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Anthony Jouannau en qualité de directeur général de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission des fonctions de directeur général de la Société par Monsieur Anthony Jouannau,

prend acte de la démission de Monsieur Anthony Jouannau de ses fonctions de directeur général de la Société à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Vivien Berbigier en qualité de directeur général de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) des Statuts, et notamment de l'article 14, (ii) du procès-verbal des décisions du Comité Stratégique en date de ce jour et (iii) de la lettre d'acceptation des fonctions de directeur général de la Société par Monsieur Vivien Berbigier,

décide de nommer Monsieur Vivien Berbigier, né le 7 janvier 1979 à Argenteuil, de nationalité française, demeurant 19, rue des marronniers, 75016 Paris, en qualité de directeur général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée,

prend acte que Monsieur Vivien Berbigier a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Monsieur Vivien Berbigier exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi, les Statuts et en conséquence, sera soumis aux limitations de pouvoirs prévues dans les Statuts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Anthony Jouannau en qualité de directeur général délégué de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) des Statuts, et notamment de l'article 14, (ii) du procès-verbal des décisions du Comité Stratégique en date de ce jour et (iii) de la lettre d'acceptation des fonctions de directeur général délégué de la Société par Monsieur Anthony Jouannau,

décide de nommer Monsieur Anthony Jouannau, né le 28 novembre 1977, à Paris, de nationalité française, demeurant 234, chemin du Vallon de l'Oriol, 13007 Marseille, en qualité de directeur général délégué de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée,

prend acte que Monsieur Anthony Jouannau a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Monsieur Anthony Jouannau exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi, les Statuts et en conséquence, sera soumis aux limitations de pouvoirs prévues dans les Statuts

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par le président de l'Associé Unique par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du code civil, par le biais du service www.docuSign.com.

Signed by:

C2A64ACDB307416...

L'Associé Unique

Secure Bidco SAS

Représentée par son président, Monsieur Eric Mignot